

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2024**

Délibération n° 2024-06-84

Date de la convocation : 9 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 4

**Votes** : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

**Le quinze novembre deux-mil-vingt-quatre à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean-Luc, THOUMY Denis, LESCANNE Etienne, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, FAURE Pascal, EBOLI Laure, RAYMOND Jonathan, ORIOL Jessica.

**Procurations :**

MERLE Evelyne procuration à CHAVANA Jean-Luc  
LAROIX Laurence procuration à LESCANNE Etienne  
CROZET Hélène procuration à RAYMOND Jonathan  
BASTY Jean-Pierre procuration à TEYSSIER Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20241115-2024-06-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

**Absents excusés :**

DUCHAMP Françoise, BESSON Hélène, MASSARDIER Alexandre

**Secrétaire :**

SEUX Christian

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE  
ENQUETE ADMINISTRATIVE DU CDG 42**

Monsieur le maire informe que lors de la rencontre territorialisée du 10 octobre dernier, le directeur du Centre de Gestion de la Loire a présenté la nouvelle offre de service d'enquête administrative proposée aux collectivités.

Le recours à l'enquête administrative permet de mettre en lumière des problématiques / dysfonctionnements au sein d'une collectivité mais également d'accompagner toute perspective d'évolution d'une organisation. Cette nouvelle prestation proposée par le Centre de Gestion de la Loire à tous les employeurs territoriaux, affiliés ou non, débute par une phase de diagnostic réalisée, puis sur la formulation de préconisations permettant ensuite de mobiliser les différents outils existants pour répondre aux besoins identifiés.

La convention, jointe en annexe, détaille les modalités d'intervention et les conditions tarifaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADHERE** au service d'enquête administrative proposé par le Centre de Gestion de la Loire et **AUTORISE** le maire à signer la convention.

**ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.**

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 15 novembre 2024.

Le Maire  
Vincent DUCREUX